

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 avril 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE MISE EN GARDE DES ÉTUDIANTS TROUVÉS EN POSSESSION DE STUPÉFIANTS À L'ÉTRANGER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente et d'une nécessité pressante, c'est-à-dire l'incarcération depuis un mois de quatre étudiants canadiens dans une prison iranienne, de même que les nombreuses demandes d'aide reçues par les ambassades canadiennes de par le monde, et provenant de personnes accusées d'avoir eu de la drogue en leur possession. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan):

Que la Chambre prie l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) d'envoyer une directive aux écoles secondaires, collèges et universités du Canada, exposant les dangers et les sanctions éventuelles auxquels peuvent s'exposer les touristes arrêtés pour usage de drogue dans un pays étranger.

M. l'Orateur: La motion du député a été proposée en vertu de l'article 43 du Règlement et requiert le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Non!

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES MISES À PIED À L'USINE DE LA GENERAL INSTRUMENTS, À SYDNEY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente et d'une nécessité pressante, soit le licenciement d'un nombre considérable d'employés de l'usine de la General Instruments Corporation à Sydney, où les effectifs sont passés de près de 1,000 employés à 400 environ au cours des dernières semaines.

Étant donné qu'il est pratiquement impossible que la société nous fasse part de ses intentions quant au maintien de ses opérations à Sydney, que certains articles d'outillage ont été enlevés de l'usine et que ces licenciements en masse causent des difficultés aux employés, je propose, appuyé par le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) ordonnent immédiatement une enquête en vue d'aider autant que possible les employés licenciés, qu'ils déterminent, grâce à l'enquête, ce que l'avenir réserve à l'usine et si les employés licenciés seront rengagés, et qu'ils fassent rapport à la Chambre.

M. l'Orateur: Cette motion est aussi proposée à la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement et exige le consentement unanime.

Des voix: Non!

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE DE DÉBAT POUR L'ABROGATION DES CONCESSIONS FISCALES EN FAVEUR DES GRANDES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Comme les termes de la motion parlent d'eux-mêmes, c'est sans plus de préambule que je propose:

Que la Chambre juge, étant donné que des porte-parole de l'opposition ont mis en doute le maintien des concessions fiscales du gouvernement aux sociétés, que les exigences du paragraphe (3) de l'article 125.1 de la loi de l'impôt sur le revenu relatives à une motion appuyée par 60 députés ont été satisfaites, et qu'il soit par conséquent ordonné que la Chambre soit saisie dans les 15 jours d'une motion ordonnant que cesse l'application des concessions fiscales accordées aux sociétés par le bill C-192 adopté au cours de la dernière session.

La motion a l'appui du député de York-Simcoe (M. Stevens).

M. l'Orateur: Je ne suis pas certain du comotionnaire du député. Quoi qu'il en soit, je vais demander s'il y a consentement unanime.

Des voix: Non!

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.